

Des régressions programmées sur trois décennies

De 1796 à aujourd'hui

La nécessité d'apporter des aides à la presse en facilitant sa diffusion s'imposait déjà en 1796. Pour la Révolution française, «*la circulation des lumières [était] aussi nécessaire parmi nous que la circulation de l'air*». Une «*circulation*» qui n'a pas toujours été aussi fluide que ses initiateurs l'avaient souhaité, quand les intérêts dominants ont pu faire obstruction.

Ce n'est que près d'un siècle et demi plus tard que les auteurs du programme du CNR ont réussi, à la Libération, à donner une priorité forte à la circulation des idées et au pluralisme. Favoriser la liberté d'expression apparaissait alors comme le meilleur moyen pour éviter l'apparition de nouvelles horreurs.

S'affichant idéologiquement comme des défenseurs des libertés et des valeurs associées, les néolibéraux ont pris leur temps et de nombreuses précautions pour mettre en cause les principes et les dispositifs qui donnent à la presse la possibilité de faire vivre ces valeurs. Les exigences démocratiques de Mai 68 une fois affaiblies, ils ont commencé, au début des années 80, à imaginer, puis à mettre progressivement en œuvre, le processus de démantèlement des aides à la presse. L'objectif premier qu'ils affichaient était de «faire des économies», pour, d'abord, ouvrir de nouveaux

champs au profit capitaliste. Pour ceux qui voyaient loin, la privatisation de La Poste était en perspective ; elle était déjà liée dans leur esprit au développement des sociétés de portage qui donne au privé la possibilité de capter d'emblée un marché appelé à s'étendre.

La réalisation de cet objectif a favorisé d'autres régressions : divers réacs et idéologues opportunistes ont saisi l'occasion pour restreindre l'audience d'idées dissidentes et pour accentuer simultanément le formatage des esprits à l'ordre dominant. Durant plus de trois décennies, droite et «gauche» se sont passées le témoin dans le respect d'une continuité parfaite, dans ce domaine comme dans d'autres. La méthode n'a guère changé au cours des années : sur ordre du pouvoir, des hauts fonctionnaires ou/et des magistrats ont concocté des rapports dont les conclusions, toujours présentées comme irréprochablement objectives, ont permis à chaque fois de donner un peu plus de force destructrice au rouleau compresseur libéral qui a broyé sur son passage des milliers de bulletins et de revues qui donnaient vitalité à autant de lieux de réflexion et de démocratie. Si 14 000 périodiques bénéficiaient de l'agrément de la CPPAP au début de années 90, ils sont moins de 10 000 aujourd'hui.

geste de clémence extravagante de Sarko en décidant de tirer simultanément le 1^{er} janvier 2014 la cartouche non utilisée en 2009 et celle prévue pour 2014 ! Les protestations de quelques éditeurs⁽²⁾ ont amené le gouvernement à

Paru dans notre n° 41 (Février 1993)

«(...) Depuis ses débuts en janvier 1989, ACC est resté au même tarif de 50 Francs les 10 numéros. Et ce, malgré une augmentation des tarifs postaux pour les journaux qui frôle les 40% sur la même période (+ 90% en 6 ans !). Hausse infligée par les socialauds-libéraux qui font tout pour tuer la liberté d'expression (...).»

C'est en février 1993 que ces lignes ont été écrites. Preuve que le problème n'est pas nouveau. Il date de la période de nos débuts (en 1986, avec le bulletin «Renouveau Syndical 68»). Nous connaissions à cette époque une forte augmentation du nombre de nos abonnés qui nous a permis d'absorber ces hausses de tarifs, certes très fortes en pourcentage, mais qui partaient de valeurs initiales basses - vraiment préférentielles - grâce auxquelles on a pu démarrer.

«Accords» Schwartz : jusqu'à fin 2015

Pour rappeler l'essentiel de ce que nous avons déjà détaillé depuis plus de deux ans à l'occasion de nombreux articles⁽¹⁾, évoquons simplement les derniers «accords» (Schwartz) qui ont débouché sur un «protocole Etat-Presses-Postes» destiné à couvrir les années 2009 à 2015 incluses. Sur ces 7 ans, l'augmentation programmée du coût des envois postaux pour une petite revue comme la nôtre est de 34%, auxquels doivent s'ajouter, bien sûr, l'augmentation résultant de l'inflation : ces 34% sur 7 ans sont nets ; ils peuvent être brandi comme un trophée par un Kessler, si acharné à «défaire méthodiquement le programme du CNR». Ces 34% constituent le bouquet final d'un feu nourri d'augmentations, qui ont résulté d'autres accords tripartites conclus depuis le début des années 90. Le seul répit a été accordé par Sarko (!) qui a ordonné un cessez-le-feu d'un an en 2009. Notons au passage cette performance de la «gauche» à guillemets : Hollande et Filippetti ont prévu de corriger ce

créer une «mission d'expertise sur les conditions de sortie du moratoire tarifaire instauré en 2009» ; en attendant les conclusions de cette «mission», l'augmentation due à l'inflation est remise à plus tard. Une embrouille pour cacher un sale... coût : pour une revue comme la nôtre, la hausse est finalement de plus de 10% ! Insupportable.

Les augmentations ne peuvent attendre : les responsables rappellent que La Poste s'est engagée, le 1^{er} janvier 2016, qui est la date de fin d'application des «accords» Schwartz, «à considérer la question du déficit [dû à l'acheminement de la presse] comme réputée définitivement réglée»⁽³⁾. Ce qui veut dire que La Poste renoncera en 2016 à exiger les 180 millions d'euros qu'elle aura reçus de l'Etat en 2015 pour distribuer la presse (pour 2014, l'Etat lui versera 200 millions d'euros, toujours en compensation du déficit supposé de la distribution de la presse). Pour atteindre cet objectif et se passer de ces millions, les intégristes du libéralisme et de la privatisation ont programmé un montant équivalent d'«économies» que devra s'imposer La Poste ; elles sont présentées comme une nécessité absolue et devront être pour l'essentiel réalisées aux dépens de la petite presse.



Dessin paru dans ACC n° 25 (juin 1991)

Par contre, quand il s'agit de sauver un titre «important» qui connaît des difficultés, le gouvernement accepte, comme l'ont fait ses prédécesseurs, de verser sans délai des dizaines de millions. Dans ce genre de situations, on ne se demande pas si Schwartz et les signataires de son protocole avaient prévu ces générosités. Quand une «entreprise» de presse - en particulier quand elle est capable de fabriquer un bon béton idéologique pour système déliquéscent - est sur le point de disparaître, le pouvoir paie sans mégoter. Il hésite encore moins lorsqu'une société privée comme Presstalis, chargée de la diffusion en kiosque d'une grande partie de la «production» éditoriale est en danger : ne pas payer immédiatement ferait courir le risque d'une fragilisation dangereuse de piliers politiques essentiels.

La publication récente de l'exercice 2013 de La Poste vient souligner cruellement qu'on aurait pu épargner à ce pauvre M. Schwartz la mise au point hypocrite et l'application laborieuse de son plan liberticide. Il s'est décarcassé pour programmer des économies sur une durée de 7 ans, pour finalement faire moins bien que les auteurs du CICE, qui sont parvenus, involontairement et très rapidement, à faire bénéficier La Poste, aux frais du contribuable, d'un cadeau de 297 millions pour la seule année 2013. 297 millions en un an ! Vous avez l'air de quoi M. Schwartz ?...

Tarifification discriminatoire

La Poste a signé ce protocole Schwartz - comme les précédents - avec les représentants de l'Etat et ceux de la «grande» presse, sans qu'évidemment les premiers concernés, à savoir les petits éditeurs, puissent dire ou empêcher quoi que ce soit. Pour que cela paraisse plus démocratique, les textes et commentaires officiels présentent ces grands patrons de presse comme les représentants des «organisations professionnelles unanimes». «Unanimes», sans doute, pour organiser la farce que représente ces accords tripartites qui sont cautionnés, sur ordre du pouvoir, par des magistrats et des membres de la «haute» fonction publique, des élus, députés ou sénateurs.

Sans gêne, tout ce beau monde a mis en place depuis longtemps une tarification discriminatoire. Pour légaliser la rupture manifeste d'égalité, ils ont fait appel aux copains du Conseil Constitutionnel ; lequel, dans une décision du 27 décembre 2001, a estimé que «contrairement à ce qui est allégué, cette mesure [la tarification postale à la tête du client] n'entraîne pas de rupture injustifiée d'égalité ; qu'elle participe de la volonté de préserver le pluralisme (...) des quotidiens (...)

nécessaire à l'exercice effectif de la liberté (...)». Une décision hallucinante, passée totalement inaperçue à l'époque. Il est vrai que la «grande presse», principale bénéficiaire de ces contorsions juridiques, n'allait pas protester... Résultat : les augmentations citées ci-dessus ne s'appliquent qu'à certains éditeurs, dont nous sommes. Des «grands» signataires se sont aménagés, pour eux et pour les copains de la même caste, des tarifs vraiment intéressants. C'est variable d'une «catégorie» de presse à l'autre. Pour ne pas donner trop de chiffres, précisons que la catégorie la plus favorisée, celle des journaux quotidiens dits «à faibles ressources publicitaires» payent aujourd'hui, 5 ou 6 fois moins que le tout-venant des petits éditeurs. La discrimination est devenue tellement énorme au fil des évolutions tarifaires annuelles qu'elle achève de discréditer totalement le Conseil Constitutionnel qui l'a légalisée en 2001. Mais cette légalisation présente au moins un mérite : celui de nous indiquer ce que nous devrions payer aujourd'hui si le tarif postal préférentiel avait été maintenu pour tout le monde, et pas seulement pour quelques privilégiés qui continuent de bénéficier du barème appliqué il y a une vingtaine d'années (voir nos propositions d'action [«pour reprendre l'offensive» pages 14 et 15](#)).

Du postage au portage = Du public au privé

Sans contre-offensive forte de la part des petits et moyens éditeurs, les choses vont encore se gâter, dans un processus qui pourrait même s'accélérer. Il suffit de lire le rapport d'un pote à Hol-

lande, le député Françaix, qui a été chargé de préparer la réforme des aides à la presse annoncée par Filippetti durant la campagne des présidentielles. Françaix est un accroc des recettes libérales. Au point qu'il est allé jusqu'à considérer le «portage» (revues distribuées aux abonnés par La Poste) comme archaïque. Il ne jure que par le «portage» (distribution par des entreprises qui surexploitent des salariés précaires ; tout est prévu depuis longtemps : La Poste a créé une filiale, «Média-post», qui fait du portage en sous-payant et maltraitant son personnel). Il suffit de changer une lettre pour effacer les dernières traces laissées par le service public. Une com' bien conçue fait le reste : le nouveau PDG de La Poste, Philippe Wahl, s'est dit résolu à relever le défi de la baisse de moitié, en quelques années, du nombre d'objets distribués par son «entreprise», en gagnant la bataille du numérique et en organisant la diversification des activités du facteur... auquel il refusera progressivement de confier la distribution de la presse !

Pour dénoncer efficacement les esroqueries intellectuelles du PDG qui seront sans doute suivies de mauvais coups en cascade, il faudrait, au minimum, que quelques organisations syndicales de La Poste exigent que cette dernière soit à nouveau investie d'une mission de service public en devenant le pôle de distribution de toute la presse, pour les abonnés comme pour les kiosques. Mais il est vrai que pour être investie d'une mission de service public, il faudrait que La Poste redevienne... un service public.

Rendez-vous [pages 14 et 15](#) où vous retrouverez cette revendication, intégrée dans une plate-forme plus complète.

1) De nombreux documents et les 9 articles que nous avons consacrés à ce sujet sont disponibles sur notre site www.acontrecourant.org catégorie «[presse libre en danger](#)». Vous trouverez aussi les 9 articles dans la catégorie «[anciens numéros en PDF](#)» en consultant : [le n° 228](#) - Octobre 2011, [le n° 229](#) - Novembre 2011, [le n° 230](#) - Décembre 2011, [le n° 231](#) - Janvier/Février 2012, [le n° 232](#) - Mars 2012, [le n° 236](#) - Août 2012, [le n° 238](#) - Octobre 2012, [le n° 240](#) - Décembre 2012, [le n° 249](#) - Novembre 2013.

2) Quelques éditeurs ont protesté : voir notre [numéro 249](#) daté novembre 2013.

3) Page 3 du «Protocole d'accord Etat - Presse - La Poste» du 23 juillet 2008.

